



Commission économique pour l'Europe**Conférence des Parties à la Convention
sur les effets transfrontières des accidents industriels****Douzième réunion**Genève, 29 novembre-1^{er} décembre 2022

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

Utilisation des ressources financières et en nature en 2021-2022**Utilisation des ressources financières et en nature
aux fins de la mise en œuvre du plan de travail
pour la période 2021-2022*****Rapport du secrétariat***Résumé*

Le présent rapport a été établi par le secrétariat pour donner suite à la demande faite par la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels à sa onzième réunion. On y trouvera des renseignements sur l'utilisation des ressources financières et en nature fournies par les Parties à la Convention pour la période 2021-2022.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



1. À sa onzième réunion (Genève, 7-9 décembre 2020), la Conférence des Parties à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels) a approuvé le budget correspondant au plan de travail pour la période 2021-2022. Elle a demandé au secrétariat de gérer les contributions financières volontaires et de lui rendre compte de l'utilisation des ressources financières et en nature pour l'exercice biennal 2021-2022¹.

2. Pour donner suite à cette demande, le secrétariat a établi le présent rapport, dans lequel on trouvera des renseignements sur l'utilisation des ressources financières et contributions en nature fournies au titre de la Convention. On y trouvera aussi une liste de toutes les Parties, organisations internationales et autres organisations partenaires qui ont fourni des contributions financières ou en nature ou ont fait part de leur intention d'en fournir, en vue de la réalisation d'activités au titre de la Convention pendant la période 2021-2022.

3. Pour l'exercice biennal 2021-2022, au moment de la rédaction du présent rapport, les Parties avaient versé au principal fonds d'affectation spéciale de la Convention des contributions financières d'un montant total de 951 500 dollars des États-Unis. S'y ajoutait un revenu de placements de 5 464 dollars pour 2021, ce qui portait à 956 964 dollars le montant total des contributions financières reçues dans le principal fonds d'affectation spéciale au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 14 septembre 2022. Ce montant comprenait des contributions d'un montant total de 48 826 dollars versées par l'Allemagne, la Slovénie et la Tchéquie à la fin de 2020² pour une utilisation prévue au cours de l'exercice 2021-2022. Un montant supplémentaire de contributions financières des Parties, estimé à environ 208 153 dollars³, devait encore être reçu avant la fin de 2022, conformément aux promesses et engagements connexes. Au moment de la rédaction du présent document, le montant total des contributions financières au principal fonds d'affectation spéciale de la Convention qui devraient être reçues avant la fin de l'exercice biennal s'élevait donc à 1 165 117 dollars.

4. Outre les contributions reçues dans le principal fonds d'affectation spéciale de la Convention, en juillet 2020, la Fédération de Russie s'est engagée à verser 250 000 dollars à un fonds d'affectation spéciale distinct pour mener à bien le projet de Dialogues sur les politiques nationales en matière de sécurité industrielle en Asie centrale (phase I : lancement) pendant la période 2020-2021. En raison de la pandémie de COVID-19, la durée du projet a été prolongée jusqu'à la fin de 2022. La fourniture de services consultatifs sur l'examen des politiques et législations nationales, en vue d'un alignement sur la Commission économique pour l'Europe (CEE) et sur les dispositions légales nationales ainsi que sur d'autres domaines d'action connexes, a été réalisée dans les cinq pays bénéficiaires (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan). La planification de la conduite ultérieure des missions de sensibilisation et des consultations avec les gouvernements des pays bénéficiaires concernant l'établissement des Dialogues sur les politiques nationales a été suspendue à la demande du donateur, qui a été communiquée à la CEE le 18 avril 2022. Étant donné que la majorité des dépenses, à savoir 136 896 dollars, ont été effectuées dans le cadre de ce projet au cours de l'exercice biennal 2021-2022 (en plus des 25 396 dollars dépensés en 2020, voir le paragraphe 20 ci-dessous), la contribution est indiquée ici.

5. De plus, le 9 septembre 2022, la CEE a reçu une contribution de l'Union européenne, au moyen d'un accord de transfert entre la CEE et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), d'un montant de 53 000 dollars, dans un autre fonds d'affectation spéciale ouvert pour gérer cette contribution et le projet correspondant. Les fonds sont destinés à appuyer les activités du projet conjoint de la CEE et de l'UNDRR sur la prise en compte des risques d'accidents technologiques ou industriels dans les stratégies nationales et dans les plans de réduction des risques de catastrophes au Kirghizistan et au Tadjikistan pendant la période allant du 15 août 2022 au 15 janvier 2023, sous les auspices

¹ ECE/CP.TEIA/42, par. 51.

² Les contributions reçues en décembre 2020 provenaient de l'Allemagne (26 268 dollars), de la Slovénie (9 558 dollars) et de la Tchéquie (13 000 dollars).

³ Y compris les contributions annoncées et engagées par l'Allemagne (42 075 euros), la Croatie (3 000 dollars), la France (100 000 euros), la Hongrie (10 000 dollars), l'Italie (50 000 euros) et la Serbie (2 500 dollars).

de l'Initiative pour l'Asie centrale de l'UNDRR financée par l'Union européenne. L'objectif du projet est de faire progresser les grandes orientations et la gouvernance en matière de prévention des risques complexes, y compris dans un contexte transfrontières, tout en renforçant la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et de la Convention sur les accidents industriels.

6. En outre, une contribution de 13 560 dollars est fournie par l'Union européenne au moyen d'un fonds d'affectation spéciale administré au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) pour couvrir les honoraires d'un consultant chargé d'appuyer la mise en œuvre du projet intitulé « Élaboration de mesures conjointes pour prévenir et combattre la pollution du Syr-Darya dans les situations d'urgence (phase I du projet Syr-Darya) ». Ce projet est mis en œuvre par la Convention sur l'eau en étroite collaboration avec la Convention sur les accidents industriels au cours de la période allant de juillet 2021 à février 2023, dans le cadre du projet régional pour l'Asie centrale « Dialogues sur les politiques nationales de l'eau » de l'Initiative pour l'eau de l'Union européenne et du programme de coopération entre l'Union européenne et l'Asie centrale sur l'eau, l'environnement et les changements climatiques (WECOOP).

7. Le tableau 1 ci-dessous récapitule les contributions reçues dans le principal fonds d'affectation spéciale de la Convention (956 964 dollars y compris les intérêts créditeurs), au fonds d'affectation spéciale pour le projet de Dialogues sur les politiques nationales en matière de sécurité industrielle (250 000 dollars) et au fonds d'affectation spéciale pour le projet commun CEE-UNDRR (53 000 dollars), soit un montant total global des contributions de 1 259 964 dollars. Si l'on ajoute le montant de 208 153 dollars encore à recevoir dans le principal fonds d'affectation spéciale de la Convention, le montant total des contributions attendues pour la fin de l'année 2022 s'élève à 1 468 117 dollars.

8. Les contributions financières reçues dans le principal fonds d'affectation spéciale de la Convention comprennent une nouvelle contribution de la Suisse (100 401 dollars) pour le projet de renforcement de la sécurité des activités minières, en particulier dans les installations de gestion des résidus, en Ouzbékistan et dans d'autres pays d'Asie centrale, reçue à la fin de 2020, dont la période de mise en œuvre, qui va jusqu'à la fin de 2023, dépasse le présent exercice biennal.

9. Outre les contributions susmentionnées mises à disposition au cours de l'exercice biennal 2021-2022, des financements accordés au cours des exercices biennaux précédents ont continué à être utilisés pour poursuivre la mise en œuvre des activités en 2021-2022, comme convenu avec les pays donateurs respectivement concernés :

a) Une contribution de la Suisse (100 401 dollars), qui avait été reçue en novembre 2018 pour le projet de renforcement de la sécurité des activités minières, en particulier dans les installations de gestion des résidus, au Tadjikistan et dans d'autres pays d'Asie centrale. La période de mise en œuvre du projet, initialement envisagée pour l'exercice 2019-2020, a été prolongée sans frais, comme convenu avec le donateur, jusqu'à la fin de 2021, étant donné que la mise en œuvre des activités n'a pas pu être achevée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Des dépenses de 36 953 dollars ont été engagées en 2021 pour l'organisation d'un atelier de formation et d'évaluation sur place sur le renforcement de la sécurité et de la gouvernance des résidus miniers en Asie centrale (en ligne, 23 avril 2021, et Penjikent, Tadjikistan (mode hybride), 2-4 juin 2021) ;

b) Une contribution de la Suisse (250 250 dollars) pour le projet d'appui aux pays d'Asie centrale pour le renforcement de la sécurité des résidus miniers, qui avait été reçue en novembre 2019 et dont la période de mise en œuvre initiale allait jusqu'à la fin de 2021. En raison de la pandémie, cette période a d'abord été prolongée jusqu'à la fin de 2022, puis à nouveau jusqu'en 2023, dans le but de tirer parti des synergies avec le projet axé sur l'Ouzbékistan mentionné au paragraphe 8. Environ 125 000 dollars du montant fourni ont été engagés ou dépensés au cours de l'exercice biennal 2021-2022 ;

c) Sur les contributions antérieures de la Suisse versées en 2019-2020 pour appuyer les travaux sur les méthodologies d'évaluation des risques, environ 70 000 dollars ont été dépensés en 2021-2022 (outre les dépenses liées aux contributions annuelles ordinaires de 70 000 dollars pour 2021 et 2022), car l'activité a été prolongée au cours du

présent exercice biennal, après l'affinement du projet et l'engagement d'un prestataire institutionnel à la suite d'une procédure d'appel d'offres de l'ONU. Au cours du présent exercice biennal, ce prestataire a été rémunéré pour l'élaboration de deux rapports sur les méthodes d'évaluation des risques⁴, en étroite collaboration avec le secrétariat et guidé par le groupe restreint de l'évaluation des risques du Bureau et du Groupe de travail de l'application. La Suisse a financé les dépenses connexes, y compris l'appui au secrétariat fourni par un fonctionnaire et un consultant ;

d) Une contribution de la France (227 272 dollars), qui avait été reçue en novembre 2018 pour appuyer les activités liées à l'aménagement du territoire, la sécurité industrielle et l'assistance connexe. Après la tenue de l'atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle pour l'Europe orientale et le Caucase (Chisinau, 22-24 mai 2019) au cours de l'exercice précédent, l'atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle pour l'Europe du Sud-Est devait initialement avoir lieu en 2020. Comme il avait dû être reporté à octobre 2021 en raison de la pandémie, la période de mise en œuvre du projet a été prolongée jusqu'à la fin de 2021. Un reliquat de 62 272 dollars de la contribution a été dépensé au cours de l'année 2021 pour couvrir les coûts liés à l'atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle pour l'Europe du Sud-Est (Belgrade, 27-29 octobre 2021), y compris les déplacements des experts et du personnel et l'appui à l'organisation de l'atelier par le personnel du secrétariat ;

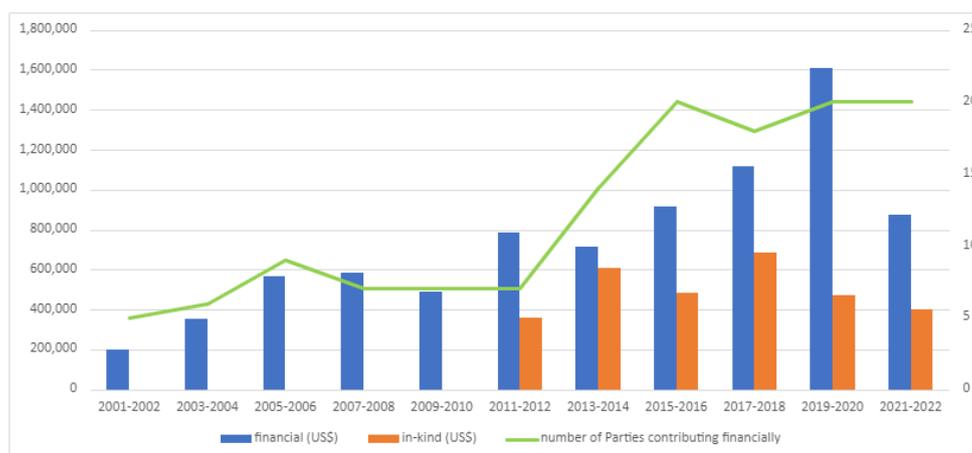
e) Une contribution de la France (220 022 dollars), reçue en novembre 2019, pour appuyer les activités visant à favoriser la mise en œuvre de la stratégie à long terme de la Convention jusqu'en 2030 (ECE/CP.TEIA/38/Add.1). Cette contribution a été employée pour renforcer la contribution de la Convention dans le domaine des risques d'accidents technologiques provoqués par des catastrophes naturelles (NATECH), pour lancer un dialogue politique national pour la sécurité industrielle en Serbie et pour renforcer la coopération avec d'autres organisations internationales et régionales. Comme en ce qui concerne la contribution de la France mentionnée à l'alinéa d) ci-dessus, la durée de ce projet avait également été prolongée jusqu'à la fin de 2021 car toutes les activités n'avaient pas pu être mises en œuvre en raison de la pandémie. Environ 122 022 dollars restant de cette contribution ont été dépensés au cours de l'année 2021 pour mettre en œuvre des activités liées au lancement du dialogue sur la politique nationale en Serbie (Belgrade (mode hybride), 26 octobre 2021), à la poursuite de la participation de la CEE au groupe directeur NATECH de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), aux contributions au groupe de coordination interinstitutions sur les accidents industriels ou chimiques (IACG) et à la coopération avec le Centre commun de recherche de l'Union européenne, entre autres, et pour couvrir les frais de voyage, d'organisation, de personnel et les services de consultants.

10. La figure ci-dessous illustre l'évolution des contributions financières, y compris les contributions à tous les fonds d'affectation spéciale, au cours des vingt-deux dernières années, soit depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 2000. Elle montre également l'évolution des contributions en nature depuis l'exercice biennal 2011-2012, ainsi que le nombre de Parties ayant apporté une contribution financière.

⁴ « Évaluation des risques pour la prévention des accidents industriels. Aperçu des méthodes d'évaluation des risques » (ECE/CP.TEIA/2022/8) et « Évaluation des risques pour la prévention des accidents industriels. Études de cas sélectionnées et outils logiciels disponibles » (ECE/CP.TEIA/2022/9).

Contributions financières biennales (2001-2022)⁵ et contributions en nature (2011-2022)

(En dollars des États-Unis, au 14 septembre 2022)



Note : Les chiffres à gauche sur l'axe des y indiquent le montant en dollars des États-Unis ; les chiffres à droite sur le même axe des y indiquent le nombre de Parties contributrices.

11. Les contributions en nature des États membres de la CEE, sous forme de fourniture de conseils d'experts ou de financement direct pour l'organisation de diverses manifestations au titre de la Convention, ont été fournies au cours de l'exercice biennal pour une valeur d'environ 401 560 dollars (voir le tableau 1)⁶. Au cours de la période 2021-2022, des contributions en nature, notamment moyennant l'accueil d'ateliers ou de séminaires et la fourniture de services d'experts et/ou des voyages ont été faites par les États membres de la CEE suivants : Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Canada, Croatie, Estonie, France, États-Unis d'Amérique, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Lituanie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovénie, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie et Union européenne, y compris la Banque européenne d'investissement (BEI) et le Centre commun de recherche de la Commission européenne. La contribution en nature fournie par la BEI a permis de financer une consultation sur les risques d'accidents technologiques provoqués par des catastrophes naturelles et la réduction des risques de catastrophe, qui a débouché sur l'élaboration d'un chapitre sur les risques de catastrophes technologiques, en coopération avec le Centre commun de recherche, pour le rapport d'évaluation régional de l'UNDRR sur la réduction des risques de catastrophe pour l'Europe et l'Asie centrale (à paraître), et sur l'organisation d'un débat thématique sur les risques d'accidents industriels lors du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe (Matosinhos, Portugal (en ligne), 24 novembre 2021)⁷. Une importante contribution en nature a été fournie par l'Allemagne dans le cadre du plan de travail de la Convention, sous la forme du financement et de la supervision du projet d'amélioration de la sécurité des installations de gestion des résidus au Kirghizistan. On trouvera énumérées dans le tableau 1 les contributions en nature fournies à l'appui des activités du plan de travail par les États membres de la CEE au cours de l'exercice biennal 2021-2022, évaluées conformément au mécanisme financier durable⁸. En outre, des représentants d'États Membres de l'ONU n'appartenant pas à la région de la CEE ont également contribué aux activités du plan de travail, par exemple l'Afrique du Sud

⁵ Récapitulatif des contributions financières reçues au 14 septembre 2022 au cours des exercices biennaux successifs dans le principal fonds d'affectation spéciale de la Convention, le fonds d'affectation spéciale pour les Dialogues sur les politiques nationales en matière de sécurité industrielle en Asie centrale (phase I : lancement) et le fonds d'affectation spéciale pour un projet conjoint de la CEE et de l'UNDRR visant à appuyer l'intégration de la réduction des risques de catastrophes technologiques dans les stratégies nationales du Kirghizistan et du Tadjikistan. La contribution de 250 000 dollars de la Fédération de Russie reçue en juillet 2020 est prise en compte ici dans le financement reçu au cours de l'exercice 2019-2020.

⁶ Il n'a pas été possible de recenser l'intégralité des contributions en nature.

⁷ <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Industrial-Accidents/events/353910>.

⁸ ECE.CP.TEIA/24, annexe I, voir l'appendice.

et le Brésil ont communiqué des connaissances spécialisées dans le cadre d'exposés présentés lors du séminaire conjoint de l'ONU et de l'OCDE sur le suivi de l'explosion survenue dans le port de Beyrouth (Genève (en ligne), 14 décembre 2021).

12. Des contributions en nature supplémentaires ont été fournies par d'autres organisations internationales ou régionales avec lesquelles le secrétariat a étroitement coopéré au cours du présent exercice biennal, notamment les suivantes : BEI, Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Centre pour les situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale (CESDRR), Commission internationale pour la protection du Danube, Groupe conjoint de l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), UNDRR, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), PNUE, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Centre commun de recherche de la Commission européenne et OCDE. La coopération avec l'UNDRR est devenue particulièrement étroite et se poursuit dans le cadre d'un plan de travail conjoint entre la CEE et l'UNDRR. Des représentants de la Commission des ressources en eau du Ghana et de la Commission du Mékong ont contribué, lors de la septième session de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe, à la manifestation parallèle de la CEE intitulée « Gouvernance des risques climatiques et technologiques dans les masses d'eau transfrontières » (Bali (mode hybride), 27 mai 2022). En outre, des contributions en nature ont été fournies par les secrétariats de la CEE auprès de la Convention sur l'eau, du Comité de l'énergie durable et du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire.

13. Des représentants du monde universitaire, notamment de l'Université technique d'Ostrava (Tchéquie), de l'Université technique nationale Dnipro Polytechnic (Ukraine) et de l'Université technique Metinvest Polytechnic de Marioupol (Ukraine), ainsi que des organisations non gouvernementales, notamment la Plateforme pour le développement durable (Ukraine) et le Centre d'initiative pour l'eau (Kazakhstan), ont également contribué à la mise en œuvre du plan de travail en 2021-2022. Des représentants du secteur privé ont également contribué, notamment ICS Danube Logistics SRL (République de Moldova), et Zarafshon Joint Venture (Penjikent, Tadjikistan). Des associations industrielles ont soutenu la préparation et la conduite du séminaire de suivi de l'explosion survenue dans le port de Beyrouth en tant qu'observateurs du groupe consultatif, notamment Australian Explosives Industry Safety Group Inc., Fertilizers Europe, Institute of Makers of Explosives et Responsible Packaging Management Association of Southern Africa.

Tableau 1

Contributions financières aux fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2021-2022 et valeur approximative des contributions en nature pour cette période

(En dollars des États-Unis, au 14 septembre 2022)

| <i>Source</i> | <i>Contributions financières</i> | <i>Valeur approximative des principales contributions en nature</i> |
|------------------------|----------------------------------|---|
| Allemagne ^a | 90 082 | 179 000 |
| Arménie | – | 2 000 |
| Autriche | 18 674 | – |
| Azerbaïdjan | – | 2 000 |
| Bélarus | – | 7 000 |
| Belgique | – | 5 000 |
| Bulgarie | 4 200 | – |
| Canada | – | 2 000 |
| Chypre | 3 500 | – |
| Croatie ^b | 2 980 | 2 000 |
| Estonie | – | 2 000 |

| <i>Source</i> | <i>Contributions financières</i> | <i>Valeur approximative des principales contributions en nature</i> |
|---|----------------------------------|---|
| États-Unis d'Amérique | – | 2 000 |
| Fédération de Russie ^c | 250 000 | 2 000 |
| Finlande | 23 060 | – |
| France ^d | 119 332 | 14 000 |
| Hongrie ^e | 10 000 | 2 000 |
| Italie ^f | 58 962 | 2 000 |
| Kirghizistan | – | 2 000 |
| Lituanie | 5 636 | 2 000 |
| Monténégro | – | 5 000 |
| Norvège | 133 877 | 7 000 |
| Pays-Bas | 65 890 | 2 000 |
| Pologne | 10 000 | 2 000 |
| Portugal | – | 4 000 |
| République de Moldova | – | 2 000 |
| Roumanie | 11 390 | 2 000 |
| Royaume-Uni | – | 4 000 |
| Serbie ^g | 2 500 | 46 000 |
| Slovaquie | 11 083 | – |
| Slovénie ^h | 18 547 | 2 000 |
| Suisse | 255 834 | 4 000 |
| Tadjikistan | – | 30 000 |
| Tchéquie ⁱ | 26 000 | 2 000 |
| Union européenne, y compris la Banque européenne d'investissement et le Centre commun de recherche de la Commission européenne ^j | 132 953 | 62 560 |
| Revenus d'intérêts pour le principal fonds d'affectation spéciale de la Convention | 5 464 | |
| Total | 1 259 964 | 401 560 |

^a Comprend une contribution financière de l'Allemagne de 26 268 euros, fournie en décembre 2020 pour appuyer le suivi de la onzième réunion de la Conférence des Parties en janvier-février 2021. Des contributions financières supplémentaires ont été engagées par l'Allemagne : 27 075 euros pour appuyer l'organisation du séminaire du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, y compris la participation de membres du Groupe mixte d'experts venus de pays en transition, et 15 000 euros pour soutenir la participation des pays en transition à la douzième réunion de la Conférence des Parties. Une contribution en nature de l'Allemagne, d'une valeur d'environ 175 000 dollars, a été fournie pour appuyer la mise en œuvre d'un projet sur l'amélioration de la sécurité des installations de traitement des eaux usées au Kirghizistan.

^b Une contribution financière supplémentaire de 3 000 dollars a été engagée par la Croatie pour 2022.

^c Une contribution financière de 250 000 dollars a été versée par la Fédération de Russie en juillet 2020 dans un fonds d'affectation spéciale distinct pour le projet de Dialogues sur les politiques nationales en matière de sécurité industrielle en Asie centrale. La majorité des dépenses ayant eu lieu au cours du présent exercice biennal, il en est tenu compte ici.

^d Une contribution financière supplémentaire de 100 000 euros a été engagée par la France pour 2022.

^e Une contribution financière supplémentaire de 10 000 dollars a été engagée par la Hongrie pour 2022.

^f Une contribution financière supplémentaire de 50 000 euros a été engagée par l'Italie pour 2022.

^g Une contribution financière supplémentaire de 2 500 dollars a été engagée par la Serbie.

^h Comprend une contribution financière de la Slovénie, fournie en décembre 2020 pour 2021.

ⁱ Comprend une contribution financière de la Tchéquie, fournie en décembre 2020 pour 2021.

^j Les contributions financières comprennent – en plus de la contribution régulière de la Direction générale de l’environnement de la Commission européenne – une contribution de 53 000 dollars au titre de l’Initiative pour l’Asie centrale de l’Union européenne, dans le cadre d’un accord de transfert conjoint interne à l’ONU entre l’UNDRR et la CEE. La contribution en nature comprend une contribution d’une valeur de 35 000 euros pour financer des services de consultants à l’appui d’un projet conjoint de la CEE et de l’UNDRR sur la réduction des risques de catastrophe et d’accidents technologiques provoqués par des catastrophes naturelles, et une contribution en nature d’une valeur de 13 560 dollars provenant du fonds d’affectation spéciale de la Convention sur l’eau dans le cadre des Dialogues sur les politiques nationales en Asie centrale de l’Initiative pour l’eau de l’Union européenne.

14. Les contributions en nature fournies au cours de l’exercice biennal en sus des contributions financières ont largement contribué à la mise en œuvre du plan de travail. De nombreuses activités ont dû être reportées ou transformées en réunions en ligne en raison de la pandémie, mais les contributions en nature ont été importantes dans toute la région de la CEE, notamment pour les trois principaux séminaires organisés au cours de l’exercice biennal, dont ont bénéficié tous les États membres de la CEE et d’autres pays intéressés au-delà de la région⁹, ainsi que pour des activités d’assistance nationales et sous-régionales. Bien que légèrement inférieur à celui de l’exercice biennal précédent, le niveau des contributions en nature est resté élevé. Certains pays qui avaient l’intention d’accueillir des réunions intergouvernementales, notamment la Norvège et la Suède, n’ont pas pu le faire car la majorité des réunions du Bureau et du Groupe de travail de l’application ainsi que des ateliers et des séminaires se sont tenus en ligne.

15. Outre les contributions en nature énumérées ci-dessus, les membres élus et nommés du Bureau, du Groupe de travail de l’application et du Groupe mixte d’experts de l’eau et des accidents industriels ont apporté des contributions importantes aux réunions des organes subsidiaires, aux réunions d’experts, aux ateliers et aux séminaires, et en faisant connaître la Convention lors de diverses manifestations. Il s’agit notamment de membres des pays ou organisations supranationales suivants :

a) Bureau : Autriche (vice-présidence), Bélarus, Fédération de Russie, Finlande, France, Norvège (présidence), Serbie, Slovénie, Suisse (vice-présidence) et Union européenne ;

b) Groupe de travail de l’application : Bélarus, Estonie, Fédération de Russie (vice-présidence), Lettonie (jusqu’en octobre 2021), Pays-Bas, République de Moldova, Serbie, Slovaquie, Suède (présidence) et Suisse (vice-présidence) ;

c) Groupe mixte d’experts de l’eau et des accidents industriels : Allemagne, Bélarus, Finlande, Ghana, Hongrie (coprésidence), Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, République de Moldova, Roumanie, Serbie (coprésidence), Slovaquie, Tchéquie et Ukraine.

16. Outre les réunions régulières du Bureau et du Groupe de travail de l’application, les groupes subsidiaires suivants ont été créés sous leurs auspices, avec des contributions actives de leurs membres à la mise en œuvre des activités respectives :

a) Groupe restreint d’appui aux préparatifs de la session spéciale du Groupe de travail de l’application : Séminaire sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l’application de la Convention (Genève (mode hybride), 3 et 4 février 2022), comprenant des

⁹ Session thématique du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe intitulée « Prévenir un autre accident du type de Sandoz, Baia Mare ou Beyrouth : Perspectives sur la gestion des risques dans le contexte du Cadre de Sendai » (Matosinhos, Portugal (en ligne), 24 novembre 2021) ; séminaire conjoint de l’ONU et l’OCDE sur le suivi de l’explosion survenue dans le port de Beyrouth (Genève (en ligne), 14 décembre 2021) ; session spéciale du Groupe de travail de l’application : séminaire sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l’application de la Convention (Genève (hybride), 3 et 4 février 2022).

membres issus du Bélarus, de la Lettonie (jusqu'en octobre 2021), des Pays-Bas (direction), de la République de Moldova et de la Suisse ;

b) Groupe restreint de l'évaluation des risques, établi sous l'égide du Bureau et du Groupe de travail de l'application, comprenant des membres issus de l'Autriche, du Bélarus, de la Lettonie (jusqu'en octobre 2021), de la Serbie, de la Slovénie et de la Suisse (direction) ;

c) Groupe restreint de la réduction des risques de catastrophe et d'accidents technologiques provoqués par des catastrophes naturelles, établi sous l'égide du Bureau, comprenant des membres issus du Bélarus, de la Finlande, de la Norvège (présidence) et de la Slovénie ;

d) Groupe restreint de la sécurité des résidus miniers, créé sous l'égide du Bureau, comprenant des membres issus de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Norvège (présidence), de la Serbie (coprésidence du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels) et de la Suisse ;

e) Groupe restreint du financement, établi sous l'égide du Bureau, comprenant des membres issus du Bélarus, de la Finlande, de la Norvège (présidence) et de la Slovénie.

17. Outre les contributions en nature des Parties et d'autres parties prenantes, la Convention a bénéficié, au cours de l'exercice biennal 2021-2022, d'un cofinancement du budget ordinaire de l'ONU, qui a couvert les dépenses liées à l'interprétation et au matériel ainsi que la participation de représentants de nombreuses autorités de l'Europe du Sud-Est¹⁰ à l'atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle pour l'Europe du Sud-Est (Belgrade (mode hybride), 27-29 octobre 2021) et l'engagement d'un consultant recruté au niveau national et d'un consultant recruté au niveau international pour aider à l'élaboration d'un programme national de sécurité industrielle en Serbie, sous les auspices du dialogue politique national pour la sécurité industrielle.

18. Conformément au plan de travail adopté¹¹, le budget prévu pour les activités à réaliser au cours de l'exercice biennal 2021-2022 est de 2 602 600 dollars. La somme des contributions financières effectives et prévues à utiliser au cours de cette période pour appuyer les activités envisagées dans le plan de travail conformément au tableau 1 et au budget global du plan de travail (tableau 2) adopté par la Conférence des Parties à sa onzième réunion (ECE/CP.TEIA/42/Add.1) s'élève à 1 125 278 dollars au 14 septembre¹² et devrait atteindre 1 468 117 dollars avant la fin de l'exercice biennal¹³. Un montant supplémentaire d'environ 420 000 dollars provenant de contributions financières versées au cours des exercices biennaux précédents a été utilisé pour financer des activités au cours du présent exercice (voir les alinéas a) à e) du paragraphe 9 ci-dessus). La figure ci-dessus (par. 10) illustre la diminution du nombre de nouvelles contributions reçues au moment de la rédaction du présent rapport par rapport à l'exercice précédent, d'où le recours important aux contributions fournies antérieurement. En outre, la somme des contributions en nature fournies au cours du présent exercice biennal pour appuyer les activités envisagées selon le tableau 1 du plan de travail correspondant au budget adopté s'élève à 226 560 dollars¹⁴. Si l'on compare le budget adopté pour le plan de travail à la somme des contributions financières disponibles pour le présent exercice biennal (y compris les contributions restantes des

¹⁰ Prise en charge des frais de voyage et des indemnités journalières de subsistance des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord et du Monténégro qui ont participé en personne à la manifestation en plus des représentants de la Serbie ; les représentants de l'Albanie ont participé à distance.

¹¹ Tableaux 1 et 2 du plan de travail adopté pour 2021-2022, ECE/CP.TEIA/42/Add.1, décision 2020/3.

¹² Compte non tenu de la contribution financière de 109 290 dollars de la Suisse, qui appuie une activité du plan de travail figurant au tableau 3, et une fois soustraits 25 396 dollars, correspondant au montant dépensé en 2020, de la contribution globale de 250 000 dollars fournie par la Fédération de Russie.

¹³ Compte tenu de l'ajout de 208 153 dollars de contributions financières promises qui devraient être reçues avant la fin de l'exercice biennal.

¹⁴ La contribution en nature de l'Allemagne, d'un montant de 175 000 dollars, n'est pas prise en compte ici, car elle appuie une activité prévue au tableau 3 du plan de travail pour 2021-2022, qui n'est pas comptabilisée dans le budget total indiqué au tableau 2 dudit plan de travail.

exercices biennaux précédents) et les contributions en nature fournies, on obtient un taux d'exécution d'environ 76 %.

19. Le financement global fourni au cours de l'exercice biennal étant inférieur au budget du plan de travail, plusieurs activités prévues n'ont pas pu être exécutées, notamment les suivantes :

a) Des missions dans les pays pour appuyer la mise en œuvre de l'approche stratégique, suite à des demandes concrètes de pays bénéficiaires du programme d'assistance et de coopération, à savoir pour :

- i) L'Azerbaïdjan ;
- ii) La Bosnie-Herzégovine ;
- iii) La Macédoine du Nord ;

b) Des activités sous-régionales, par exemple l'atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle pour l'Asie centrale, pour lequel le Kirghizistan avait exprimé un intérêt lors de l'atelier sous-régional sur l'aménagement du territoire et la sécurité industrielle pour l'Europe orientale et le Caucase (Chisinau, 22-24 mai 2019) ;

c) La prise en charge des frais liés à la participation en personne de représentants de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale à la session spéciale du Groupe de travail de l'application, intitulée Séminaire sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'application de la Convention (Genève (mode hybride), 3 et 4 octobre 2022) ;

d) La poursuite des activités d'information, de sensibilisation et de participation du secrétariat aux réunions des partenaires stratégiques et organisations partenaires suivants :

- i) Le groupe de coordination pour les anciens sites de production d'uranium (CGULS) de l'Agence internationale de l'énergie atomique ;
- ii) Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (IOMC), dans lequel la CEE a le statut d'observateur ;
- iii) Le Groupe de coordination interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ;
- iv) Le World Resources Forum ;
- v) Le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable ;

e) L'établissement de nouveaux partenariats stratégiques, notamment en réponse à des manifestations d'intérêt.

20. En outre, comme expliqué au paragraphe 4 ci-dessus, la conduite de missions de sensibilisation et de consultations avec les gouvernements des cinq pays d'Asie centrale sur l'établissement de Dialogues sur les politiques nationales en matière de sécurité industrielle en Asie centrale n'a pas pu se dérouler comme prévu au cours du présent exercice biennal.

21. Outre les activités susmentionnées qui n'ont pas pu être réalisées au cours de l'exercice biennal, plusieurs activités envisagées dans le cadre du projet en cours sur le renforcement de la sécurité des installations de gestion des résidus en Asie centrale ont été reportées à 2023, en accord avec le donateur, l'Office fédéral de l'environnement de la Suisse. Cette stratégie permettra de bénéficier de synergies avec d'autres projets en cours, en particulier le projet sur le renforcement de la sécurité des installations de gestion des résidus en Ouzbékistan et d'autres pays d'Asie centrale.

22. En outre, d'autres activités d'assistance énumérées dans le tableau 3 du plan de travail adopté pour 2021-2022 (ECE.CP.TEIA/42/Add.1), en réponse aux besoins exprimés par les pays bénéficiaires, n'ont pas pu être menées à bien, notamment les suivantes :

a) Le lancement des Dialogues sur les politiques nationales en matière de sécurité industrielle dans d'autres pays d'Europe du Sud-Est (à l'exception de la Serbie), ainsi qu'en Europe orientale et dans le Caucase ;

b) La phase II du projet relatif au delta du Danube (y compris l'achèvement du plan d'urgence commun, les exercices et la rédaction d'un protocole par les trois pays concernés) au profit de la République de Moldova, de la Roumanie et de l'Ukraine.

23. En outre, il n'a pas été possible de mettre à niveau le Système de notification des accidents industriels, afin de corriger ses défauts, d'améliorer sa fonctionnalité et sa convivialité et de développer les liens avec les appareils mobiles.

24. En outre, alors que le plan de travail pour 2021-2022 prévoit l'engagement de 3,5 administrateurs et d'un agent des services généraux financés par des ressources extrabudgétaires, le financement disponible n'a permis d'engager que deux administrateurs extrabudgétaires (au niveau P-3), un administrateur débutant extrabudgétaire à 50 % (au niveau P-1, en congé de maternité depuis septembre 2021) jusqu'en février 2022, et un agent des services généraux à 50 %, partagé avec la Convention sur l'eau.

25. En l'absence d'un financement suffisant pour le personnel, tel que prévu dans le plan de travail adopté, le secrétariat a recouru à plusieurs consultants et sous-traitants individuels pour pouvoir mettre en œuvre l'ambitieux programme de travail. L'appui fourni par les consultants n'est toutefois que temporaire¹⁵ et ne constitue pas une solution durable à long terme. Plusieurs interruptions entre les contrats des consultants ont alourdi la charge de travail des administrateurs qui les ont supervisés et guidés, et qui ont assuré la continuité des travaux. Par ailleurs, des stagiaires ont également appuyé la mise en œuvre du plan de travail, sans frais pour le fonds d'affectation spéciale.

26. Le tableau 2 présente les dépenses du fonds d'affectation spéciale principal de la Convention pour l'exercice biennal 2021-2022, agrégées par classe d'objets de dépense du système administratif Umoja de l'ONU, au 14 septembre 2022. Les classes d'objets de dépense d'Umoja présentées dans les tableaux 2, 3 et 4 englobent notamment les coûts suivants :

a) Services contractuels : vacataires, services d'interprétation et de traduction, y compris le matériel nécessaire pour les réunions avec interprétation simultanée ; frais de fonctionnement et de représentation liés à la réalisation des activités d'assistance ; frais de gestion du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; assurance pour les consultants ;

b) Frais généraux de fonctionnement et autres dépenses directes : formation du personnel chargé du projet afin de renforcer leurs compétences techniques et informatiques ; transport, notamment location sur place de voitures, d'autobus ou d'autocars dans le cadre des activités du projet ; frais bancaires pour des dépenses liées aux activités du projet ; services de valise diplomatique pour les réunions et séminaires organisés dans le cadre du projet ; frais de visa liés aux demandes de voyage ; papeterie, fournitures de bureau et cartes de visite personnalisées en lien avec les activités du projet ; pour le personnel et les consultants affectés au projet: bureaux, y compris les fluides ; mobilier de bureau ; location de téléphones et abonnements, ordinateurs avec connexion au réseau et à Internet, courrier électronique et imprimante ;

c) Subventions : subventions versées aux partenaires d'exécution pour l'organisation de réunions dans le cadre du Programme d'aide et de coopération ;

d) Traitements et autres dépenses de personnel : salaires et droits à prestation connexes du personnel sous contrat à durée déterminée et du personnel temporaire chargé de mener les activités du projet ; recrutement d'experts externes, notamment de consultants internationaux, nationaux et régionaux, pour appuyer la réalisation des activités du plan de travail, y compris le service d'organes intergouvernementaux, l'échange d'informations ou des activités dans le cadre du programme d'assistance et de coopération, et la traduction

¹⁵ Conformément aux règles et règlements de l'ONU, les consultants ne peuvent travailler que pendant vingt-quatre mois sur une période de trente-six mois.

(anglais-russe et anglais-français). Les dépenses pour l'assurance maladie après la cessation de service ont également été comptabilisées dans cette classe d'objets. Les dépenses pour les services de consultants sont présentées comme une sous-catégorie distincte ;

e) Frais de voyage : déplacements de membres du personnel, de consultants, de participants aux réunions et de titulaires de mandat originaires d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi que d'experts en matière d'activités intergouvernementales et d'assistance. Les frais de voyage incluent les billets d'avion ou de train, les frais kilométriques, l'indemnité journalière de subsistance et d'autres frais connexes ;

f) Fournitures, produits et matériels : papeterie et fournitures de bureau, ordinateurs portables et écrans pour le personnel et les consultants affectés au projet ;

g) Dépenses d'appui aux programmes : de manière générale, toutes les dépenses des fonds d'affectation spéciale de l'ONU font l'objet d'un surcoût de 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes.

Tableau 2

**Récapitulatif des dépenses prises en charge jusqu'au 14 septembre 2022
par le principal Fonds d'affectation spéciale de la Convention
pour l'exercice biennal 2021-2022^a**

(En dollars des États-Unis)

| <i>Classe d'objets d'Umoja</i> | <i>Dépenses en 2021-2022</i> |
|--|------------------------------|
| Services contractuels | 179 965 |
| Frais généraux de fonctionnement et autres dépenses directes | 44 094 |
| Subventions | 43 400 |
| Traitements et autres dépenses de personnel | 734 839 |
| <i>dont honoraires de conseil</i> | 155 117 |
| <i>dont traitements et autres dépenses de personnel</i> | 579 721 |
| Frais de voyage | 13 058 |
| Fournitures, produits et matériels | 5 120 |
| Sous-total | 1 020 476 |
| Dépenses d'appui aux programmes (13 %) | 132 666 |
| Total (toutes les activités et tout le personnel) | 1 153 142 |

^a Basé sur les dépenses réelles, telles qu'enregistrées dans Umoja jusqu'au 14 septembre 2022. Ne comprend pas les contributions en nature des Parties et des autres parties prenantes, qui sont énumérées dans le tableau 1.

Note : Les chiffres du tableau 2 ont été arrondis.

27. Le tableau 3 présente le résumé des dépenses estimées principal du fonds d'affectation spéciale de la Convention jusqu'au 31 décembre 2022, sur la base des dépenses projetées nécessaires aux activités à mener jusqu'à la fin de l'année, y compris pour :

a) Organiser un séminaire du Groupe mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, intitulé « Nouveaux risques en matière de pollution accidentelle de l'eau : le point sur les accidents industriels déclenchés par des risques naturels » (Budapest (mode hybride), 5 octobre 2022), notamment pour l'appui à la participation des membres du Groupe originaires d'Europe orientale, d'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale ;

b) Organiser également une réunion du groupe de travail interinstitutions sur la sécurité des résidus miniers et la prévention de la pollution accidentelle de l'eau au Kazakhstan, et continuer à aider l'Ouzbékistan et le Tadjikistan à mettre en place un groupe de travail similaire, ainsi que d'autres activités visant à renforcer la sécurité des résidus miniers en Asie centrale et en Mongolie ;

c) Continuer à appuyer l'élaboration d'un programme national pour la sécurité industrielle en Serbie, sous les auspices des Dialogues sur les politiques nationales en matière de sécurité industrielle en Serbie ;

d) Soutenir et assurer une liaison permanente avec les pays bénéficiaires dans le cadre du programme d'assistance et de coopération pour la poursuite de la mise en œuvre des projets ;

e) Assurer les préparatifs et le service de la douzième réunion de la Conférence des Parties, y compris un séminaire conjoint de la CEE et de l'OCDE pour une gestion efficace des risques d'accidents technologiques déclenchés par des risques naturels et soutenir la participation de représentants des pays en transition à cette réunion.

Tableau 3

Récapitulatif des prévisions de dépenses jusqu'au 31 décembre 2022 du principal Fonds d'affectation spéciale de la Convention pour l'exercice biennal 2021-2022^a

(En dollars des États-Unis)

| <i>Classe d'objets d'Umoja</i> | <i>Estimation des dépenses en 2021-2022</i> |
|--|---|
| Services contractuels | 198 000 |
| Frais généraux de fonctionnement et autres dépenses directes | 85 000 |
| Subventions | 55 000 |
| Traitements et autres dépenses de personnel | 878 000 |
| <i>dont honoraires de conseil</i> | 182 000 |
| <i>dont traitements et autres dépenses de personnel</i> | 696 000 |
| Frais de voyage | 120 000 |
| Fournitures, produits et matériels | 6 000 |
| Sous-total | 1 342 000 |
| Dépenses d'appui aux programmes (13 %) | 174 460 |
| Total (toutes les activités et tout le personnel) | 1 516 460 |

^a Basé sur une combinaison de dépenses réelles, telles qu'enregistrées dans Umoja jusqu'au 14 septembre 2022, et de dépenses estimées jusqu'à fin décembre 2022. Ne comprend pas les contributions en nature des Parties et des autres parties prenantes, qui sont énumérées dans le tableau 1.

28. Le total des recettes financières reçues à ce jour pour l'exercice biennal 2021-2022 au titre du principal fonds d'affectation spéciale de la Convention s'élève à 956 964 dollars (voir le tableau 1⁶). En y ajoutant les recettes supplémentaires à venir (208 153 dollars), le principal fonds d'affectation spéciale devrait atteindre un total de 1 165 117 dollars au 31 décembre 2022. Les contributions supplémentaires encore disponibles des exercices biennaux antérieurs, d'un montant d'environ 420 000 dollars, ont été essentielles pour fournir le financement global nécessaire à la mise en œuvre d'activités conformes à l'ampleur du plan de travail. Les dépenses estimées du principal fonds d'affectation spéciale de la Convention au cours du présent exercice biennal (1 516 460 dollars, voir le tableau 3) sont légèrement inférieures au niveau des contributions globales disponibles pour utilisation au cours du présent exercice biennal, sachant qu'il est cependant nécessaire de réserver une partie de plusieurs contributions fournies précédemment, à savoir celles de la Suisse pour les projets de renforcement de la sécurité des résidus miniers en Asie centrale et en Ouzbékistan, dont la période de mise en œuvre va jusqu'à la fin de 2023.

29. Outre les dépenses susmentionnées, le secrétariat soutiendra activement jusqu'à la fin du présent exercice biennal et poursuivra jusqu'à la mi-janvier 2023 la mise en œuvre du projet conjoint de la CEE et de l'UNDRR visant à intégrer les risques d'accidents

¹⁶ Non compris la contribution de 250 000 dollars de la Fédération de Russie et de 53 000 dollars de l'Union européenne, toutes deux versées à des fonds d'affectation spéciale distincts. Les intérêts créditeurs pour 2021 ont été ajoutés.

technologiques et industriels dans les stratégies nationales et les plans de réduction des risques de catastrophe, au moyen d'un financement provenant de l'Initiative pour l'Asie centrale de l'Union européenne et reçu par l'UNDRR dans un fonds d'affectation spéciale distinct (voir le paragraphe 5 ci-dessus), ce qui entraînera des dépenses d'un montant de 53 000 dollars, dont la majorité sera encore effectuée au cours du présent exercice biennal.

30. Le tableau 4 comprend le résumé des dépenses effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 14 septembre 2022 par le fonds d'affectation spéciale créé pour le projet de Dialogues sur les politiques nationales en matière de sécurité industrielle en Asie centrale (phase I : lancement), au moyen d'un financement fourni par la Fédération de Russie en juillet 2020. Un total de 136 896 dollars a été dépensé dans le cadre de ce projet au cours de l'exercice 2021-2022. En 2020, 25 396 dollars avaient été dépensés. Par conséquent, il reste actuellement dans le fonds d'affectation spéciale 87 708 dollars des 250 000 dollars initialement fournis et il est envisagé d'utiliser ce reliquat pour poursuivre la mise en œuvre du projet dès que cela sera possible.

Tableau 4

Récapitulatif des dépenses, jusqu'au 14 septembre 2022, du fonds d'affectation spéciale pour le projet de Dialogues sur les politiques nationales en matière de sécurité industrielle en Asie centrale (phase I : lancement) pour l'exercice biennal 2021-2022

(En dollars des États-Unis)

| <i>Classe d'objets d'Umoja</i> | <i>Estimation des dépenses en 2021-2022</i> |
|--|---|
| Services contractuels | 3 731 |
| Frais généraux de fonctionnement et autres dépenses directes | 3 798 |
| Traitements et autres dépenses de personnel | 113 618 |
| <i>dont honoraires de conseil</i> | 15 472 |
| <i>dont traitements et autres dépenses de personnel</i> | 98 146 |
| Sous-total | 121 147 |
| Coûts d'appui au programme (13 %) | 15 749 |
| Total (toutes les activités et tout le personnel) | 136 896 |

31. Au 31 août 2022, le solde du principal fonds d'affectation spéciale de la Convention était de 1 608 015 dollars. Ce solde devrait encore avoir diminué au 31 décembre 2022, car les dépenses prévues pour la période allant de septembre à décembre 2022, qui se montent à environ 359 000 dollars, sont supérieures d'environ 150 000 dollars aux contributions supplémentaires prévues avant la fin de l'année, qui sont de 208 153 dollars. Par rapport à un solde de 1 705 760 dollars au 31 décembre 2020, le solde de clôture au 31 décembre 2022 sera donc inférieur d'environ 250 000 dollars.

32. Il est essentiel de conserver un solde suffisant dans le fonds d'affectation spéciale pour pouvoir allouer des fonds pour l'exercice 2023 avant la fin de l'exercice 2022, ce qui permettra de prolonger les contrats en cours du personnel et d'engager les administrateurs, consultants, vacataires et donataires supplémentaires nécessaires pour mettre en œuvre les activités envisagées pour 2023, conformément au plan de travail 2023-2024 que la Conférence des Parties doit adopter à sa douzième réunion (ECE/CP.TEIA/2022/11). À cet égard, il sera important que les Parties fournissent les financements promis lors de la douzième réunion de la Conférence des Parties et tout financement supplémentaire dû pour 2023, conformément au plan de travail adopté, soit avant la fin de 2022, si possible, soit dès que possible au cours de l'année civile 2023, conformément à la décision 2020/2 favorisant la mise en œuvre du mécanisme financier durable établi au titre de la Convention¹⁷.

¹⁷ ECE/CP.TEIA/38/Add.1, décision 2020/2. Par cette décision, la Conférence des Parties « prie les Parties de verser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale au titre de la Convention dès que possible au cours de leur exercice budgétaire, et de les verser, dans la mesure du possible, pour une année civile donnée avant la fin de l'année qui précède de façon à donner plus de chances aux futures opérations de gestion financière et de gestion des projets d'être réalisées ».

33. Pour conclure, afin de maintenir l'ampleur du plan de travail de la Convention (qui englobe les activités d'information, de communication, de sensibilisation et les partenariats stratégiques ; la facilitation de la mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les risques d'accidents technologiques provoqués par des catastrophes naturelles et la réduction des risques de catastrophe ; le service des organes intergouvernementaux et des groupes d'experts ; le Système de notification des accidents industriels ; le programme d'assistance et de coopération, et la gestion générale des programmes) et d'assurer la poursuite des progrès de la Convention conformément à sa stratégie à long terme jusqu'en 2030 (ECE/CP.TEIA/38/Add.1), des contributions supplémentaires des Parties sont nécessaires, en plus des annonces de contributions et des contributions régulières normalement communiquées lors des réunions de la Conférence des Parties. Étant donné qu'à l'heure actuelle, seule la moitié environ des Parties fournit des contributions financières (voir la figure du paragraphe 10), de telles contributions de la part des autres Parties, ainsi que des contributions conformes à la situation économique de la part des Parties qui contribuent déjà, seront essentielles pour progresser vers un système de financement plus prévisible et plus durable du futur plan de travail pour 2023-2024 et au-delà.
